



F A É C U M

LES ASSURANCES COLLECTIVES **ÉTUDIANTES DE LA FAÉCUM**

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

DU CAMPUS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Adopté à la 574^e séance ordinaire du conseil central

21 septembre 2022

Rédaction :

[REDACTED]

Révision :

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Alecsandre Sauvé-Lacoursière, coordonnateur aux affaires académiques de cycles supérieurs
2021-2023

FAÉCUM

3200, rue Jean-Brillant, local B-1265
Montréal, QC, H3T 1N8

Tél. [REDACTED] ♦ Fax. 514 343-7690

www.faecum.qc.ca

info@faecum.qc.ca

Depuis 1976, la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM) représente, par l'intermédiaire de 85 associations étudiantes, 40 000 personnes étudiantes de l'Université de Montréal. Elle a pour mission la défense des droits et intérêts de ses membres dans les sphères universitaire et sociale. Elle vise aussi, par l'entremise de ses services et de ses différentes activités socioculturelles, à améliorer le passage de la population étudiante à l'Université de Montréal. La FAÉCUM est la plus importante association étudiante de campus au Québec.

LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES

ASEQ	Alliance pour la santé étudiante au Québec
AMF	Autorité des marchés financiers
FAÉCUM	Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal
UdeM	Université de Montréal

INTRODUCTION

La Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM) offre depuis une vingtaine d'années un service d'assurances collectives à ses membres à la demande de ceux-ci. Plusieurs éléments sont inclus dans la couverture comme la santé, la vision, les médicaments, les voyages et même une assurance juridique. Ce service est très apprécié par la communauté étudiante de l'Université de Montréal et la large couverture permet de réduire l'inquiétude que peut causer un imprévu dans la vie universitaire.

En décembre 2021, les associations étudiantes du Québec ont été avisées que leurs régimes d'assurances collectives étaient en danger puisque l'Autorité des marchés financiers (AMF) souhaite y apporter des modifications majeures dans un délai très court. En particulier l'AMF désire modifier le mode d'adhésion au régime d'assurance. Présentement, le régime fonctionne avec une adhésion automatique avec une possibilité de retrait avant une date déterminée alors que l'AMF veut que l'adhésion au régime d'assurance soit réalisée sur réception d'une demande à cet effet. Face à cette annonce, ce sont plus de 55 associations étudiantes collégiales et universitaires qui se sont mobilisées en moins de 48h en adressant une lettre à l'AMF¹. Sans cette mobilisation rapide et efficace de la part des associations étudiantes, les régimes d'assurances ne seraient plus offerts aux personnes étudiantes. Le 9 février 2022, à la suite de la pression des associations étudiantes, l'Autorité des marchés financiers a annoncé qu'elle mènerait des consultations publiques concernant le service des assurances collectives pour les étudiants et les étudiantes du Québec². Le 15 juin dernier, ces consultations sous forme de questionnaire ont été lancées. Courtiers d'assurances, personnes étudiantes, associations étudiantes et toutes autres personnes qui le souhaitent sont invitées à y participer. Les consultations se poursuivent jusqu'au 17 octobre 2022 et le présent document vise à résumer la situation et porter la voix de la Fédération dans le cadre des consultations de l'AMF.

Le service des assurances collectives est offert à la communauté étudiante de l'Université de Montréal par le biais de la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM). Le régime d'assurances collectives permet aux personnes adhérentes de recevoir à moindre coût des soins en santé, notamment en santé psychologique, mais également d'obtenir des soins dentaires, de la vue et de bénéficier d'une assurance voyage. Le régime d'assurances collectives fonctionne par adhésion automatique. Ce fonctionnement permet de garantir un régime d'assurance ayant un prix plus bas qu'une assurance individuelle. En effet, dans les régimes d'assurances collectives, les risques sont répartis sur

¹ Fournier, Marie-Ève. 2022. « Les étudiants partent en guerre contre l'AMF ». La Presse. 9 février 2022. <https://www.lapresse.ca/affaires/chroniques/2022-02-09/assurance-maladie-sur-les-campus/les-etudiants-partent-en-guerre-contre-l-amf.php>

² Pilon-Larose, Hugo. 2022. « L'AMF recule face à la grogne étudiante ». La Presse. 9 février 2022. <https://www.lapresse.ca/affaires/2022-02-09/assurance-maladie-sur-les-campus/l-amf-recule-face-a-la-grogne-etudiante.php>

plusieurs personnes ce qui permet de garantir un prix plus faible pour chaque personne adhérente. Ce type de mécanisme permet de maintenir au plus bas les prix pour une partie des dépenses de la communauté étudiante, qui est déjà en précarité financière. De plus, aucun examen médical n'est nécessaire afin d'adhérer au régime, ce qui permet à toute personne qui souhaite être assurée de l'être, peu importe son âge, sa condition de santé ou autre variable. Par ailleurs, le régime d'assurances collectives peut agir à titre de deuxième assureur si la personne détient déjà une assurance. Cette possibilité permet d'offrir à la communauté étudiante des soins de qualité à prix encore plus réduit.

De plus, le régime d'assurances couvre présentement les services de soins et de consultations en santé psychologique. L'Union étudiante du Québec a mené, en 2018, une enquête portant sur la santé psychologique étudiante. Les résultats de cette enquête ont démontré que la santé psychologique des personnes étudiantes n'allait pas bien. En 2020, une enquête éclair sur la santé psychologique étudiante au cœur de la pandémie de COVID-19 a été menée. Les résultats de cette enquête sont très clairs : l'état la santé psychologique étudiante au Québec ne s'est pas améliorée. En effet, plus de la moitié des personnes ayant répondu ont mentionné avoir besoin de soutien psychologique. Parmi ces personnes-là, 77% ont indiqué ne pas avoir recours à de l'aide professionnelle, notamment à cause des coûts trop élevés³. Il est également possible de remarquer que les réclamations en psychothérapie pour les membres de la FAÉCUM ont augmenté de près de 160 000\$ entre l'année 2019-2020 et 2020-2021. Elles représentent maintenant près de 20% des réclamations totales. Il est également raisonnable d'assumer que ces réclamations n'ont fait qu'augmenter au courant de l'année 2021-2022. En effet, « les principales réclamations faites par les étudiants [et étudiantes] membres de la FAÉCUM sont pour les soins dentaires, les bénéfiques en santé mentale (psychologues, psychothérapeutes) ainsi que pour les médicaments soit les contraceptifs et les antidépresseurs ». Il est donc essentiel de continuer à permettre à la communauté étudiante de se procurer des soins en santé psychologique à prix réduit.

De manière générale, le régime est très utilisé par les membres de la FAÉCUM. Dans les deux dernières années, ce sont près de 8,5 millions de dollars qui ont été remboursés aux membres de la Fédération pour leurs soins. L'utilisation moyenne du régime est supérieure à 85% pour la FAÉCUM. Cette utilisation démontre que le service est essentiel pour la communauté étudiante et que le retrait ou la modification de celui-ci engendrerait des conséquences néfastes sur la communauté étudiante. De plus, un sondage effectué auprès des membres de la FAÉCUM a démontré que plus de 60% des personnes répondantes préféreraient augmenter le coût du régime plutôt que de diminuer le niveau de couverture. Parmi les personnes en faveur de l'augmentation, 36% s'étaient retirées du régime.

³ Union étudiante du Québec. 2020. « Santé psychologique : enquête éclair automne 2020 ». <https://unionetudiante.ca/sante-psychologique-enquete-eclair-automne-2020/>

La problématique soulevée par l'Autorité des marchés financiers est que le système d'adhésion automatique provoque certains cas où les personnes apprennent l'existence du régime seulement au moment de regarder leur facture étudiante souvent près de la date limite pour payer les frais de scolarité. Comme, jusqu'à cette année, la date butoir pour payer les frais de scolarité était après la date limite pour se désister du régime, il arrivait qu'une personne étudiante puisse apprendre l'existence du régime après la date limite pour se désister. À cet effet, de nombreux efforts de communications sont faits de la part de la FAÉCUM afin d'informer sa communauté étudiante dans les temps. Plusieurs rappels sont effectués sur les réseaux sociaux, sur le site web et dans l'agenda de la Fédération ainsi que sur ses babillards. Les comptoirs de services offrent des renseignements sur les régimes ainsi que sur la procédure de retrait. Différentes affiches et dépliants sont également distribués durant la période de retrait et au cours de l'année pour informer la communauté étudiante sur son régime. Par ailleurs, cette année, la FAÉCUM a aligné la date de retrait du régime à la date limite de paiement de la facture étudiante. Cette modification permet à la communauté étudiante de se retirer jusqu'à la dernière minute du paiement des frais de scolarité. Cette modification au régime d'assurances collectives de la FAÉCUM permettra à l'entièreté de la communauté étudiante de prendre connaissance du régime et des coûts associés avant la date de retrait. De plus, la période de retrait devient alors d'une durée de six semaines pour les membres de la Fédération, elle est la plus longue période de retrait au Québec. En plus des différents efforts de communication, des retraits exceptionnels peuvent également être accordés par l'ASEQ lorsque la période de retrait n'est pas respectée. En 2020-2021, ce sont 34,15% des personnes étudiantes membres de la FAÉCUM qui se sont retirées du régime. Ces proportions démontrent que les informations sont suffisamment claires et disponibles pour qu'une personne qui ne souhaite pas adhérer au régime puisse s'en désister avec toutes les informations en sa possession. Ces proportions démontrent également que le régime d'assurances collectives est nécessaire pour la majorité de la communauté étudiante membre de la FAÉCUM.

En somme, le régime d'assurances collectives est un service essentiel à la communauté étudiante membre de la FAÉCUM. Ce régime est fortement apprécié par la communauté étudiante et répond à plusieurs de ses besoins. Retirer ce service à la population étudiante lui causerait un grave préjudice considérant l'importante précarité financière affectant une grande partie de celle-ci. De même, il est inconcevable qu'un changement au mode d'adhésion soit effectué puisqu'un tel changement reviendrait à éliminer le régime ou ne l'offrir à la partie de la population étudiante la plus aisée. Également, retirer ou modifier les régimes d'assurances collectives des associations étudiantes impacterait l'accès à des services de soin de santé psychologique pour une population déjà vulnérable sur cet aspect. Finalement, le taux d'utilisation du régime est plus que raisonnable et ne justifie qu'il soit éliminé ou modifié. La FAÉCUM s'oppose donc fermement à une modification des régimes d'assurances collectives étudiantes.

Recommandation 1

Qu'aucune modification ne soit apportée aux régimes d'assurances collectives des associations étudiantes.

BIBLIOGRAPHIE

Fournier, Marie-Ève. 2022. « Les étudiants partent en guerre contre l'AMF ». *La Presse*. 9 février 2022. <https://www.lapresse.ca/affaires/chroniques/2022-02-09/assurance-maladie-sur-les-campus/les-etudiants-partent-en-guerre-contre-l-amf.php>

Pilon-Larose, Hugo. 2022. « L'AMF recule face à la grogne étudiante ». *La Presse*. 9 février 2022. <https://www.lapresse.ca/affaires/2022-02-09/assurance-maladie-sur-les-campus/l-amf-recule-face-a-la-grogne-etudiante.php>

Union étudiante du Québec. 2020. « Santé psychologique : enquête éclair automne 2020 ». <https://unionetudiante.ca/sante-psychologique-enquete-eclair-automne-2020/>